

**Ministry of Health**

Office of Chief Medical Officer  
of Health, Public Health  
Box 12  
Toronto, ON M7A 1N3  
Fax: 416 325-8412

**Ministère de la Santé**

Bureau du médecin hygiéniste  
en chef, santé publique  
Boîte à lettres 12  
Toronto, ON M7A 1N3  
Télec. :416 325-8412

Le 12 septembre 2024

**OBJET : Le Programme universel de vaccination contre la grippe (PUVG) de l'Ontario 2024/2025**

À l'intention des fournisseurs de soins de santé :

La présente contient des détails sur le Programme universel de vaccination contre la grippe (PUVG) de l'Ontario 2024-2025. Je vous remercie de votre soutien constant au PUVG et des efforts considérables que vous avez déployés pour le programme de vaccination contre la COVID-19. Vos efforts et votre soutien constants pour la vaccination sont très importants à l'approche de l'automne.

Le ministère de la Santé (le « Ministère ») vous transmet des détails sur le Programme universel de vaccination contre la grippe (PUVG) de l'Ontario à venir en vue de la saison grippale 2024-2025. La vaccination contre la grippe continuera d'être très importante cet automne avec la circulation concomitante de maladies respiratoires, notamment de la COVID-19 et du virus respiratoire syncytial (VRS). La vaccination protège la santé des personnes, des familles et des communautés, en plus d'atténuer les répercussions sur notre système de soins de santé

Le Ministère procédera à la mise en œuvre des campagnes de vaccination contre la COVID-19 et la grippe en plus des programmes de vaccination contre le VRS pour les nourrissons et les adultes en prévision de la saison des maladies respiratoires 2024-2025. Ces programmes aideront à réduire le risque de contracter une maladie grave qui pourrait être causée par la COVID-19, le VRS ou la grippe dans le courant de la saison. Des informations ont déjà été partagées concernant le programme d'automne pour les nourrissons, les enfants à haut risque et les adultes contre le [VRS](#). Nous communiquerons de plus amples renseignements sur le programme pour lutter contre la [COVID-19](#) cet automne.

Cette lettre et les feuilles de renseignements ci-jointes visent à donner des détails sur les vaccins contre la grippe offerts pour le PUVG 2024-2025 ainsi que de l'information sur les processus d'approvisionnement et de distribution des vaccins.

### **Vaccins pour le PUVG 2024-2025**

Voici les vaccins contre la grippe financés par les fonds publics qui sont offerts pour le PUVG 2024-2025 :

1. un vaccin quadrivalent inactivé (VQI) pour les personnes de  $\geq 6$  mois
2. un vaccin quadrivalent inactivé Haute dose (VQI-HD seulement pour les personnes de  $\geq 65$  ans
3. un vaccin trivalent inactivé avec adjuvant (VTI-adj) pour les personnes de  $\geq 65$  ans

Veillez consulter les feuilles de renseignements pour obtenir des informations plus précises sur les produits.

### **Processus d'approvisionnement et de distribution des vaccins à l'échelle provinciale**

Chaque année, le Ministère reçoit son approvisionnement de vaccins contre la grippe en plusieurs expéditions de la part des fabricants qui débutent de la mi-septembre à la fin septembre et se poursuivent en novembre. Pour la saison 2024-2025 du PUVG, la quantité totale de vaccins commandés jusqu'à maintenant par le Ministère s'élève à plus de 5,5 millions de doses, ce qui inclut les 1,85 million de doses des deux vaccins contre la grippe pour les personnes âgées.

Le Service d'approvisionnement médicopharmaceutique du gouvernement de l'Ontario (SAMPGO) commence à expédier les doses de vaccins contre la grippe à l'échelle de la province, vers la fin septembre, aux bureaux de santé publique locaux et aux distributeurs pharmaceutiques afin qu'elles soient acheminées dans les endroits qui relèvent de leur compétence.

La distribution des vaccins contre la grippe en Ontario est décrite ci-dessous :

<b>Quand</b>	<b>Distribution vers</b>
De la fin septembre au début octobre	Les hôpitaux et les foyers de soins de longue durée
Du début septembre à la mi-septembre	Les maisons de retraite et les autres milieux qui abritent des populations vulnérables
Du début octobre à la mi-octobre	Les médecins, les pharmacies et tous les autres fournisseurs ou organismes dans le cadre de la mise en œuvre pour les personnes qui présentent un risque élevé

Les établissements aux quatre coins de la province devraient commencer à recevoir un vaccin contre la grippe d'ici la mi-octobre.

Comme le Ministère commence à recevoir seulement une partie de l'approvisionnement provincial de la part des fabricants de la mi-octobre à la fin octobre, il distribue de plus petites quantités du début octobre à la mi-octobre afin d'assurer une répartition équitable d'un bout à l'autre de la province et de permettre au SAMPGO de regarnir la réserve provinciale. Le premier approvisionnement de vaccins est distribué en priorité aux hôpitaux et aux foyers de soins de longue durée (FSLD).

### Calendrier de vaccination

Les doses de vaccins contre la grippe reçues doivent être administrées en priorité de la façon suivante :

Début des vaccinations	Populations
Dès que le vaccin est disponible	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les résidents, le personnel et les fournisseurs de soins dans les lieux d'hébergement collectif (p. ex. les établissements de soins chroniques, les maisons de retraite)</li><li>• Les personnes qui présentent des risques élevés de complications ou d'hospitalisation dues à la grippe (voir l'annexe A)</li><li>• Les travailleurs de la santé, les premiers répondants et les personnes fréquemment exposées à des oiseaux ou à des mammifères</li></ul>
Le 28 octobre 2024	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'ensemble de la population</li></ul>

Les personnes âgées, surtout celles qui sont dans des lieux d'hébergement collectif comme des foyers de soins de longue durée, des hôpitaux et des maisons de retraite, doivent être immunisées dès qu'un vaccin contre la grippe leur est offert. Le VQI-HD ou le VTI-adj devrait être offert, lorsqu'il est disponible, à la place des VQI pour les adultes de 65 ans et plus. Cependant, si le produit de préférence n'est pas disponible, n'importe quel vaccin contre la grippe convenant à l'âge (y compris le VQI) devrait être utilisé. Ce qui est le plus important, c'est que les personnes plus âgées soient vaccinées. Ne retardez pas la vaccination afin d'attendre un produit particulier.

Chaque saison grippale, le gouvernement s'efforce d'allouer et de distribuer les vaccins équitablement entre les endroits et les fournisseurs à l'échelle de la province, en accordant la priorité, pour les premières doses, aux hôpitaux et aux autres lieux d'hébergement collectif. Chaque saison, il peut y avoir des revirements inattendus dans la quantité de vaccins contre la grippe financés par les fonds publics ou des retards

dans la livraison des vaccins (p. ex. des retards de production du côté des fabricants). Les livraisons de vaccins pourraient donc être touchées. **Par conséquent, le Ministère recommande aux fournisseurs de ne pas prendre de rendez-vous avant d'avoir reçu un vaccin contre la grippe.**

***Les fournisseurs qui désirent tenir des cliniques communautaires de vaccination contre la grippe de grande envergure devraient attendre jusqu'au 28 octobre afin de s'assurer de pouvoir commander un approvisionnement adéquat de vaccins en fonction des réserves provinciales.***

### **Administration concomitante**

Tandis que nous cheminons vers l'automne et que nous nous préparons pour une autre saison d'infections respiratoires, nous vous demandons de songer à l'administration concomitante du vaccin contre la COVID-19 et des vaccins contre la grippe ainsi que du vaccin contre le VRS ou de l'anticorps monoclonal (AcM) si possible.

Tous les vaccins contre la grippe disponibles (c'est-à-dire le VQI-HD, le VTI-adj et le VQI) peuvent être administrés aux personnes en même temps que d'autres vaccins\*, ou en tout temps avant ou après, y compris le vaccin contre la COVID-19 et le vaccin contre le VRS ou des anticorps monoclonaux, aux personnes de 6 mois et plus.

Si plusieurs injections doivent être données pendant la même visite, il faudrait les administrer sur des membres séparés si possible. Sinon, on peut administrer les injections dans le même muscle à une distance d'au moins 2,5 cm (1 po). Il faut utiliser des outils de vaccination (aiguille et seringue) différents pour chaque vaccin.

\*Pour les personnes de 65 ans et plus, il n'y a pas d'études directes sur l'administration concomitante du vaccin Shingrix<sup>MD</sup> avec Fluad<sup>MD</sup> (VTI-adj) ou du vaccin quadrivalent Haute dose Fluzone<sup>MD</sup> (VQI-HD). Avec le vaccin Fluad<sup>MD</sup>, on ne sait pas comment les adjuvants peuvent interagir lorsque le vaccin Shingrix<sup>MD</sup> est administré de façon concomitante.

### **Commandes de vaccins contre la grippe**

**Les fournisseurs de soins primaires ne devraient pas s'attendre à recevoir toutes les doses qu'ils avaient obtenues la saison précédente lors de leur première commande, car le Ministère reçoit seulement une partie de l'approvisionnement provincial total en octobre.**

Votre bureau de santé publique vous transmettra des renseignements supplémentaires sur la marche à suivre pour commander votre première expédition. Veuillez ne pas oublier que la quantité de doses qu'un fournisseur de soins primaires reçoit à la suite de

sa première commande peut être rajustée, à la discrétion du bureau de santé publique et du Ministère, en fonction de la réserve de vaccins provinciale et locale.

**Les premières commandes de vaccins devraient être livrées en tout temps entre le début octobre et la fin octobre.** Le vaccin contre la grippe doit être offert aux personnes à haut risque admissibles dès qu'il devient accessible à votre bureau.

**Après avoir reçu votre première commande de vaccins, vous pourrez commencer à la renouveler dès la semaine du 21 octobre afin de la recevoir ou de la cueillir durant la semaine du 28 octobre, selon votre bureau de santé publique.** Votre bureau de santé publique local vous fera parvenir une communication sur votre première expédition ou commande et vos renouvellements.

Si vous avez des questions sur la distribution et les commandes à l'échelle locale, veuillez communiquer avec votre bureau de santé publique local.

Pour de plus amples renseignements sur le PUVG, veuillez visiter notre site Web à : <https://www.ontario.ca/fr/page/programme-universel-de-vaccination-contre-la-grippe>.

Je vous remercie de vos efforts et de votre soutien pour la livraison du PUVG 2024-2025.

Cordialement,



Dr Kieran Michael Moore, MD, CCMF(MU), FCMF, MSP, DTM&H, FRCPC, FCAHS  
Hygiéniste en chef et sous-ministre adjoint, Santé publique

Pièces jointes :

Feuille de renseignements à l'intention des fournisseurs de soins de santé : Renseignements sur la vaccination contre la grippe pour la saison grippale 2024-2025

Feuille de renseignements à l'intention des fournisseurs de soins de santé : Vaccination contre la grippe des personnes de 6 mois à 64 ans

Feuille de renseignements à l'intention des fournisseurs de soins de santé : Vaccination contre la grippe des personnes de ≥65 ans

## Annexe A

Afin d'optimiser l'administration concomitante avec le vaccin contre la COVID-19, les travailleurs de la santé, les premiers répondants et les personnes fréquemment exposées à des oiseaux ou à des mammifères\* ainsi que les personnes suivantes qui présentent un risque élevé de complications liées à la grippe ou qui sont plus susceptibles de nécessiter une hospitalisation doivent recevoir le vaccin contre la grippe en priorité dès qu'il est disponible :

- les résidents, le personnel et les fournisseurs de soins dans des lieux d'hébergement collectif (p. ex. les établissements de soins chroniques, les maisons de retraite)
- les personnes de 65 ans et plus
- toutes les femmes enceintes
- tous les enfants de 6 mois à 4 ans
- Personnes vivant dans une communauté des Premières nations, Métis et Inuits ou en provenant
- les membres de groupes racisés et d'autres communautés méritant l'équité
- les personnes de 6 mois et plus qui souffrent des problèmes de santé sous-jacents suivants :
  - des troubles cardiaques ou pulmonaires
  - le diabète sucré ou une autre maladie métabolique
  - le cancer
  - des affections ou des médicaments qui compromettent le système immunitaire
  - une maladie du rein
  - de l'anémie ou une hémoglobinopathie
  - des affections neurologiques ou neurodéveloppementales
  - une obésité morbide (un indice de masse corporelle de 40 ou plus)
  - les enfants et les adolescents (de 6 mois à 18 ans) qui subissent un traitement avec de l'acide acétylsalicylique pendant de longues périodes

\*Les personnes fréquemment exposées à des oiseaux ou à des mammifères englobent les gens qui sont susceptibles d'être fréquemment exposés à la grippe A(H5N1) dans le cadre de leurs interactions avec des oiseaux ou des mammifères (comme la volaille, le bétail, les travailleurs dans un abattoir ou une usine de transformation, les agents de la faune ou les chercheurs et les vétérinaires). Les vaccins contre la grippe saisonnière ne protègent pas contre une infection par les virus de la grippe A(H5N1). Ils peuvent toutefois diminuer le risque d'une co-infection par les virus de la grippe humaine saisonnière et de la grippe A(H5N1) ainsi que la possibilité d'un réassortiment viral menant à un virus transmissible à l'humain avec un potentiel pandémique.